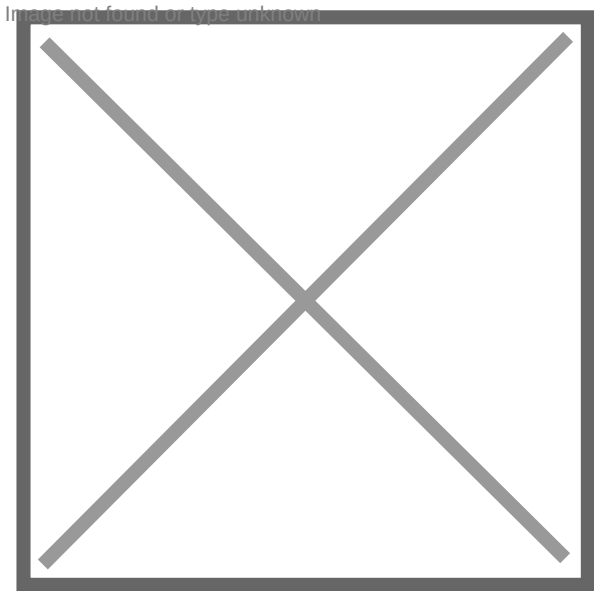




Panneau photovoltaïque : sous louer la toiture ou démembrer ?

Par **AlexFurb**, le **28/03/2013** à **09:15**

Bonjour,

Un client de notre cabinet souhaite louer la toiture d'un bâtiment à une entreprise afin de poser des panneaux solaires.

Le bâtiment étant déjà louer à un commerçant, la question est de savoir s'il vaut mieux que le premier locataire sous loue la toiture ? ou bien vaut-il mieux faire un avenant au bail commercial et retirer la toiture de la jouissance du locataire ?

Quel type de contrat est il le plus avantageux dans ce cas : bail commercial ou bail emphytéotique ?

S'il vous plait j'ai vraiment besoin d'aide.

Merci d'avance
Alexandra